
Communiqué

Le 25 octobre 1995

N° 196

LE CANADA ÉLIMINE UN OBSTACLE À L'EXPORTATION DU LAIT UHT DU QUÉBEC VERS PORTO RICO

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, et le ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, l'honorable Ralph Goodale, ont annoncé aujourd'hui la levée d'un obstacle de taille à l'exportation de lait pasteurisé à ultra haute température (UHT) du Québec vers Porto Rico, à la suite du règlement d'un différend soumis à un groupe spécial d'experts en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE). L'Administration des aliments et drogues des États-Unis vient en effet de faire savoir aux autorités portoricaines qu'elles peuvent désormais accepter le lait UHT en provenance du Québec.

« Cette nouvelle situation devrait permettre à l'exportateur canadien, Lactel, et à son distributeur, Interl Marketing, de reprendre les exportations de lait UHT vers Porto Rico, a dit M. MacLaren. Voilà qui montre comment les dispositions de règlement des différends de l'ALE et de l'ALENA peuvent avantager les exportateurs canadiens. »

« C'est une nouvelle importante pour cette compagnie québécoise, a dit M. Goodale. La réouverture de ce marché vital et lucratif garantira des emplois au Québec, mais elle n'aurait pas été possible sans l'étroite collaboration du fédéral, des autorités provinciales et de l'industrie. »

La laiterie Lactel de Sainte-Claire a dû interrompre, en 1992, ses exportations de lait UHT d'une valeur de 5 millions de dollars lorsque Porto Rico a adopté la norme américaine régissant la production de lait liquide, la « U.S. Pasteurized Milk Ordinance ». En juin 1993, un groupe spécial constitué à la demande du Canada en vertu de l'ALE a recommandé la réalisation d'une étude visant à déterminer si le lait UHT québécois est produit dans des conditions ayant le même effet que celles en vigueur à Porto Rico. Le groupe spécial a aussi recommandé que le lait UHT du Québec soit réadmis à Porto Rico si l'étude concluait



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

que les deux systèmes de production assuraient le même niveau de protection de la santé publique.

L'étude sur la production de lait UHT au Québec et à Porto Rico a été réalisée par des fonctionnaires d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de l'Administration des aliments et drogues des États-Unis. Achevée le 17 octobre 1995, elle a révélé que les deux systèmes sont équivalents aux points de vue de la sécurité et de la qualité. Le lait UHT est un produit stérilisé commercialement qui peut être conservé plus de trois mois à la température ambiante.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

ou avec :

Vern Greenshields
Cabinet de M. Goodale
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
(613) 759-1020